



**Bureau
fédéral du Plan**
Analyses et prévisions économiques



**Institut
des comptes
nationaux**

Comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie

2008-2016

Décembre 2018

Avenue des Arts 47-49
1000 Bruxelles

e-mail: contact@plan.be
<http://www.plan.be>

Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Personne de contact pour cette publication : Guy Vandille, gv@plan.be.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

Avant-propos

Conformément au Règlement européen n° 538/2014 (modifiant le Règlement n° 691/2011), les États membres de l'Union européenne sont tenus de fournir six comptes économiques de l'environnement à Eurostat à partir de 2017. Il s'agit des trois comptes qui doivent être transmis depuis 2013, à savoir les comptes des taxes environnementales par activité économique (Environmental Taxes by Economic Activity, ETEA), les comptes des émissions atmosphériques (Air Emissions Accounts, AEA) et les comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (Economy-Wide Material Flow Accounts, EW-MFA), mais aussi des trois comptes qui doivent être fournis à partir de 2017, à savoir les comptes du secteur des biens et services environnementaux (Environmental Goods and Services Sector, EGSS), les comptes des dépenses de protection de l'environnement (Environmental Protection Expenditure Accounts, EPEA) et les comptes des flux physiques d'énergie (Physical Energy Flow Accounts, PEFA).

L'Institut des comptes nationaux (ICN) présente, dans cette publication, les comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie pour la période 2008-2016.

Les comptes économiques de l'environnement sont des comptes satellites des comptes nationaux. La loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, Titre VIII (dispositions relatives à l'Institut des comptes nationaux) confie l'élaboration des comptes satellites des comptes nationaux au Bureau fédéral du Plan (BFP).

La méthodologie développée par le BFP a été avalisée par le Comité scientifique sur les comptes nationaux.

Le président du Conseil d'administration
de l'Institut des comptes nationaux

Jean-Marc Delporte
Bruxelles, décembre 2018

Table des matières

Commentaire	1
Les flux de matières en chiffres	1
Différences par rapport à la publication précédente	8

Commentaire

Dans un premier temps, les résultats sont présentés succinctement ci-dessous. Ensuite, nous présentons les différences par rapport à la publication de 2017. Ces différences peuvent résulter soit de mises à jour des données de base, soit d'adaptations méthodologiques. En outre, nous publions cette année des chiffres pour la période 2008-2016, la période complète pour laquelle, à ce jour, des chiffres ont été fournis à Eurostat.

Les flux de matières en chiffres

Les comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (CFM-EE)¹ ont pour objectif général de décrire les interactions entre, d'une part, l'économie nationale, et d'autre part, l'environnement naturel et le reste de l'économie mondiale en termes de flux de matières (à l'exception des flux d'air et d'eau). L'économie nationale est définie par des conventions du système des comptes nationaux. Les CFM-EE décrivent donc les interactions entre des unités résidentes du pays avec l'environnement et les non-résidents.

Pour satisfaire les obligations européennes, cinq tableaux doivent être établis :

- Tableau 1 : Extraction intérieure
- Tableau 2 : Importations - total des échanges
- Tableau 3 : Importations - échanges hors UE²
- Tableau 4 : Exportations - total des échanges
- Tableau 5 : Exportations – échanges hors UE

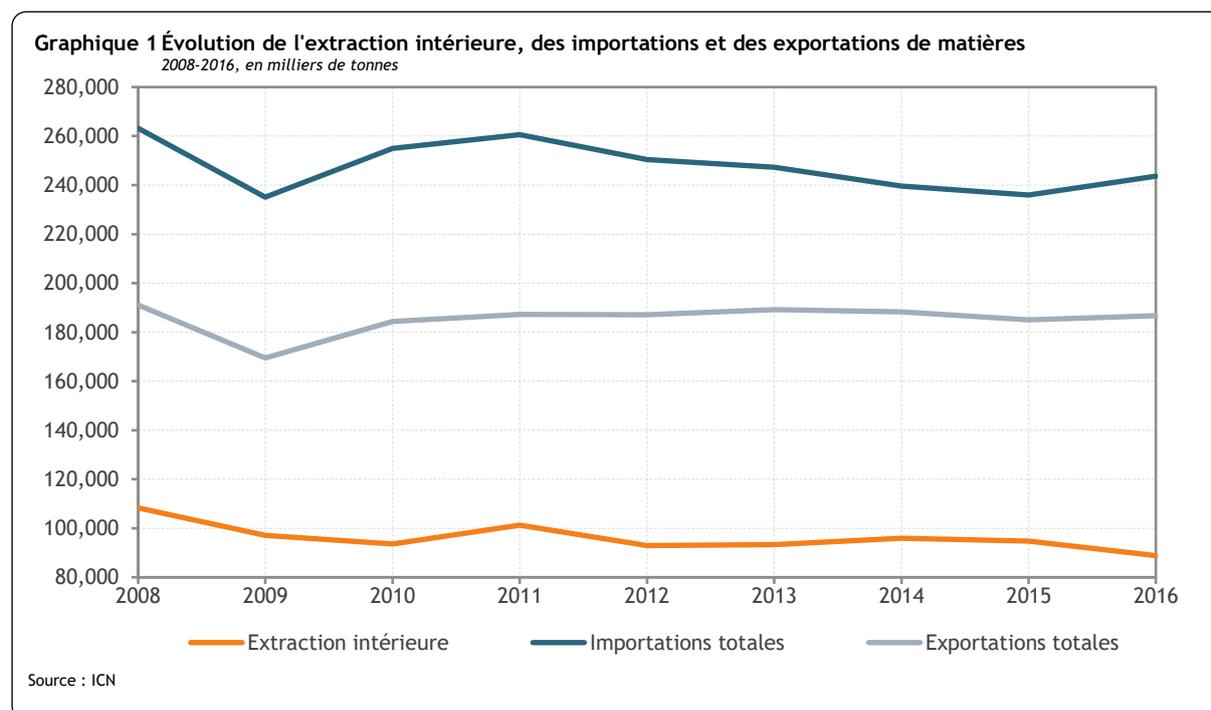
Le graphique 1 montre que le volume de l'extraction intérieure est tombé de 108 millions de tonnes en 2008 à 89 millions de tonnes en 2016, soit la valeur la plus basse de l'ensemble de la période. Cette baisse s'explique principalement par une diminution d'un quart de l'extraction de sable et de gravier. Sur l'ensemble de la période, la Belgique a importé plus de matières qu'elle n'en a exporté³. L'écart s'est résorbé étant donné que les exportations de matières ont été plutôt stables (elles ont diminué de 2% entre 2008 et 2016), hormis une chute en 2009, alors que les importations ont baissé de plus de 7%. Les importations de matières sont passées de 263 millions de tonnes en 2008 à 244 millions de tonnes en 2016. Hormis pour l'année 2009 touchée par la crise, la baisse s'est essentiellement produite entre 2011 et 2015. En 2015, les importations de matières ont atteint le plancher de 2009 pour ensuite repartir à la hausse. Cette baisse des importations de matières entre 2008 et 2016 a, en grande partie, été déterminée

¹ Economy-Wide Material Flow Accounts

² Dans cette publication, les données sur les échanges avec les pays hors UE comprennent les échanges avec les pays hors de l'UE27 pour la période 2008-juin 2013 et les échanges avec les pays hors de l'UE28 (UE27 + Croatie) pour la période débutant en juillet 2013.

³ Les importations et les exportations ne peuvent pas être comparées avec l'extraction intérieure étant donné que cette dernière ne porte que sur les matières alors que les chiffres des échanges commerciaux incluent tous les biens. Chaque produit est associé à la matière qui en constitue la principale composante.

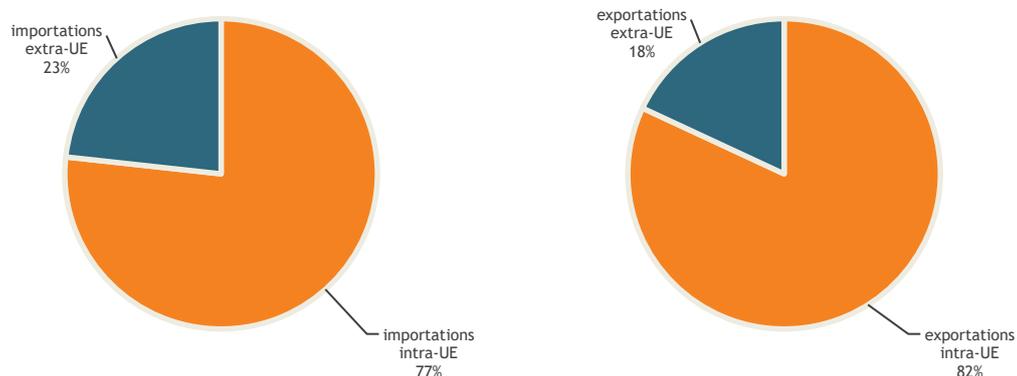
par la diminution des importations de minerais non métalliques (de 9 millions de tonnes) et de minerais métalliques (de 7 millions de tonnes). Les importations de vecteurs énergétiques fossiles ont également baissé sensiblement (de 5 millions de tonnes). Quant aux importations de biomasse, elles ont connu une évolution contraire et ont augmenté de 3 millions de tonnes. Les matières principalement concernées étaient le bois, les céréales et les cultures oléagineuses. La quasi-stabilité des exportations de matières cache toutefois de différences importantes selon les types de matières. Ainsi, les exportations de minerais métalliques et de minerais non métalliques ont diminué de 14 à 15%, tandis que les exportations de vecteurs énergétiques fossiles ont augmenté de 9%.



Les exportations vers les pays hors de l'UE-27/28 ont baissé plus rapidement (de 5,2%) que les exportations vers les pays de l'UE-27/-28 (de 1,6%). Un tel écart de rythme n'a pas été observé pour les importations.

Le graphique 2 présente la composition régionale des échanges de matières. En moyenne, plus de trois quarts des importations provenaient de l'UE27/-28, tandis qu'un peu plus de 80% des exportations étaient destinées à un des pays de l'UE-27/-28.

Graphique 2 Composition régionale des échanges de matières
Moyenne sur la période 2008-2016, parts en %

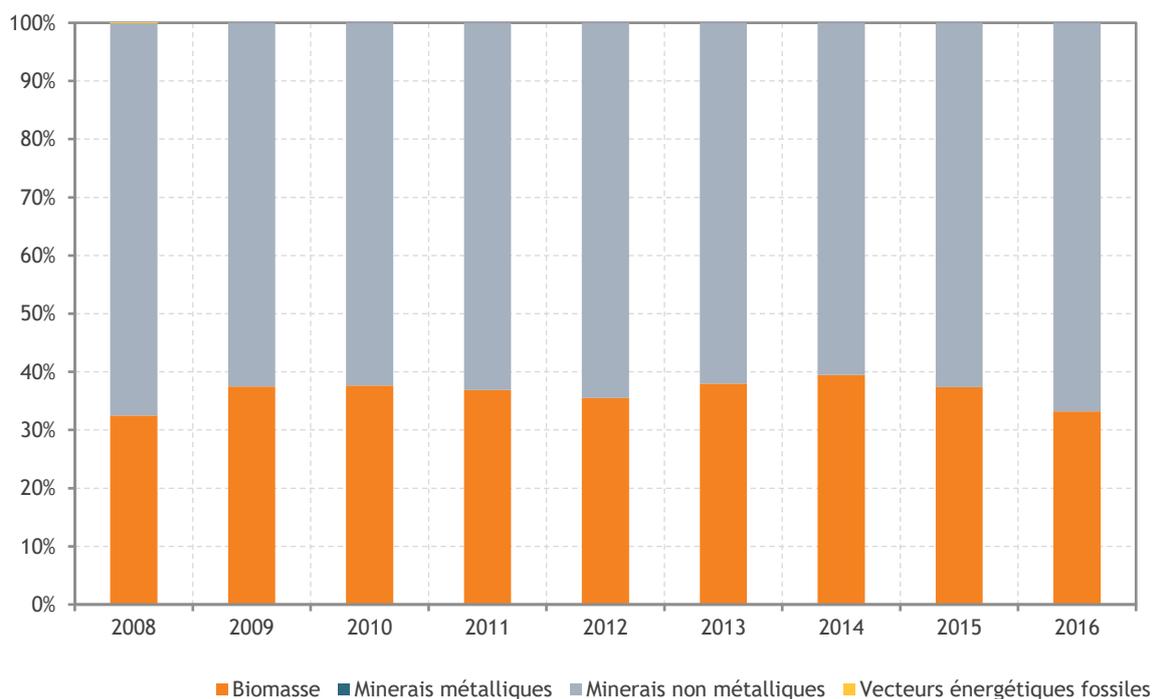


Source : ICN

Il ressort du graphique 3 que seuls deux types de matières sont extraites en Belgique sur la période 2008-2016, à savoir la biomasse et les minerais non métalliques. En Belgique, aucun minerai métallique n'est extrait. Le recyclage de vieux métaux n'est en effet pas inclus dans l'extraction intérieure étant donné qu'il ne s'agit pas d'une extraction de matières de la nature. De même, il n'y avait pratiquement plus d'extractions de vecteurs énergétiques fossiles en Belgique depuis la fermeture des mines de charbon. En 2008, la production issue des terrils de charbon était quasiment négligeable.

Les minerais non métalliques étaient la principale matière extraite en Belgique, avec une part qui s'établissait en moyenne à 64% sur la période 2008-2016. Cette part a atteint son niveau maximum de 67% au début et en fin de période. La baisse de la part en 2009 s'explique par le recul de l'extraction intérieure de minerais non métalliques. La hausse de la part en 2016 n'est pas attribuable à un mouvement contraire, mais bien à une baisse de l'extraction intérieure de biomasse.

Graphique 3 Composition de l'extraction intérieure
2008-2016, parts en %



Source : ICN

L'extraction intérieure de minerais non métalliques concerne essentiellement le sable et le gravier. En 2011, ils représentaient près de trois quarts du total. Depuis, la part du sable et du gravier a diminué de manière continue jusqu'à 65 % en 2016, alors que la part des marbre, granit, grès, porphyre, basalte, autres pierres ornementales ou de construction (sauf ardoise) a progressé de 5 % à 12 %. Dans un même temps, la part de la pierre calcaire et du gypse a augmenté de 2 points de pourcentage pour atteindre 12 %.

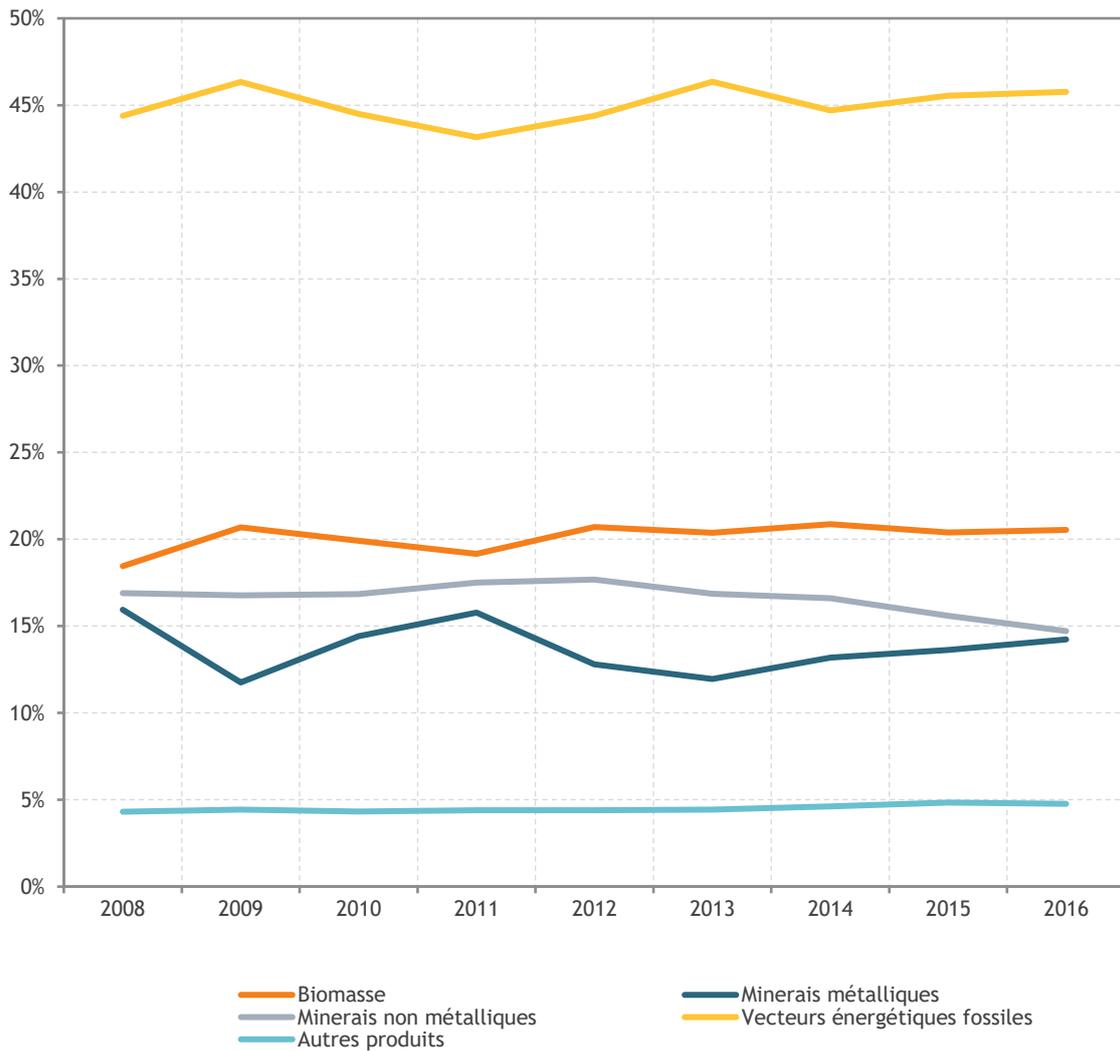
Au cours de la période 2008-2015, l'extraction intérieure de biomasse se composait, pour plus de la moitié, de résidus de cultures, de plantes fourragères et de biomasse pâturée, les plantes fourragères occupant la première place. On a toutefois enregistré en 2016 une baisse importante de la production de plantes fourragères (-29%) si bien que la part des résidus de cultures, des cultures fourragères et de biomasse pâturée dans l'extraction intérieure totale de biomasse est tombée à 47%. La part des cultures (à l'exclusion des cultures fourragères) a progressé de 39 % en 2008 à 44 % en 2016, principalement en raison d'une augmentation de la production de racines et tubercules, une des rares cultures dont la production a crû au cours de la période considérée. En conséquence, la part des racines et tubercules dans la biomasse a progressé de 8,4 % à 13 % de sorte que ces cultures rivalisent désormais avec les cultures sucrières pour la première place du classement des cultures (à l'exclusion des cultures fourragères) en Belgique.

L'évolution de la composition des importations de matières est illustrée au graphique 4. Les vecteurs énergétiques fossiles constituent manifestement la principale catégorie de matières importées en Belgique. Entre 2008 et 2016, la part des vecteurs énergétiques fossiles dans les importations totales a oscillé autour des 45%. Les vecteurs énergétiques fossiles importés se composent, pour plus de la moitié, de pétrole brut, condensat et liquides de gaz naturel (LGN). Le gaz naturel a gagné du terrain sur la période considérée, sa part dans les importations totales de vecteurs énergétiques fossiles progressant de 26 % à 28 %. Outre le lignite dont le volume importé est relativement négligeable, le gaz naturel est le seul vecteur énergétique fossile dont les importations ont augmenté en chiffres absolus entre 2008 et 2016.

La deuxième grande catégorie de matières importées est la biomasse, dont la part dans les importations totales dépasse légèrement 20 % depuis 2012. Les cultures (à l'exclusion des cultures fourragères) et les produits essentiellement à base de biomasse représentent, dans leur ensemble, plus de 70 % de la biomasse importée. La part des cultures (à l'exclusion des cultures fourragères) a progressé de 34,7 % à 40,1 %, alors que celle des produits essentiellement à base de biomasse a fléchi de 40,7 % à 31,9 %. Deux cultures ont vu leurs importations augmenter sensiblement : les céréales (de 16% à 18%) et les cultures oléagineuses (de 4% à 6%).

Quant aux parts des minerais métalliques et des minerais non métalliques dans les importations, elles ont baissé, dans les deux cas, de quelque 2 points de pourcentage entre 2008 et 2016. L'évolution des importations de minerais métalliques est sensiblement plus variable que celle des importations de minerais non métalliques et depuis 2013, elles évoluent dans des directions opposées. La part des minerais métalliques a progressé de 11,9% à 14,2%, tandis que celle des minerais non métalliques a baissé de 16,9% à 14,7%.

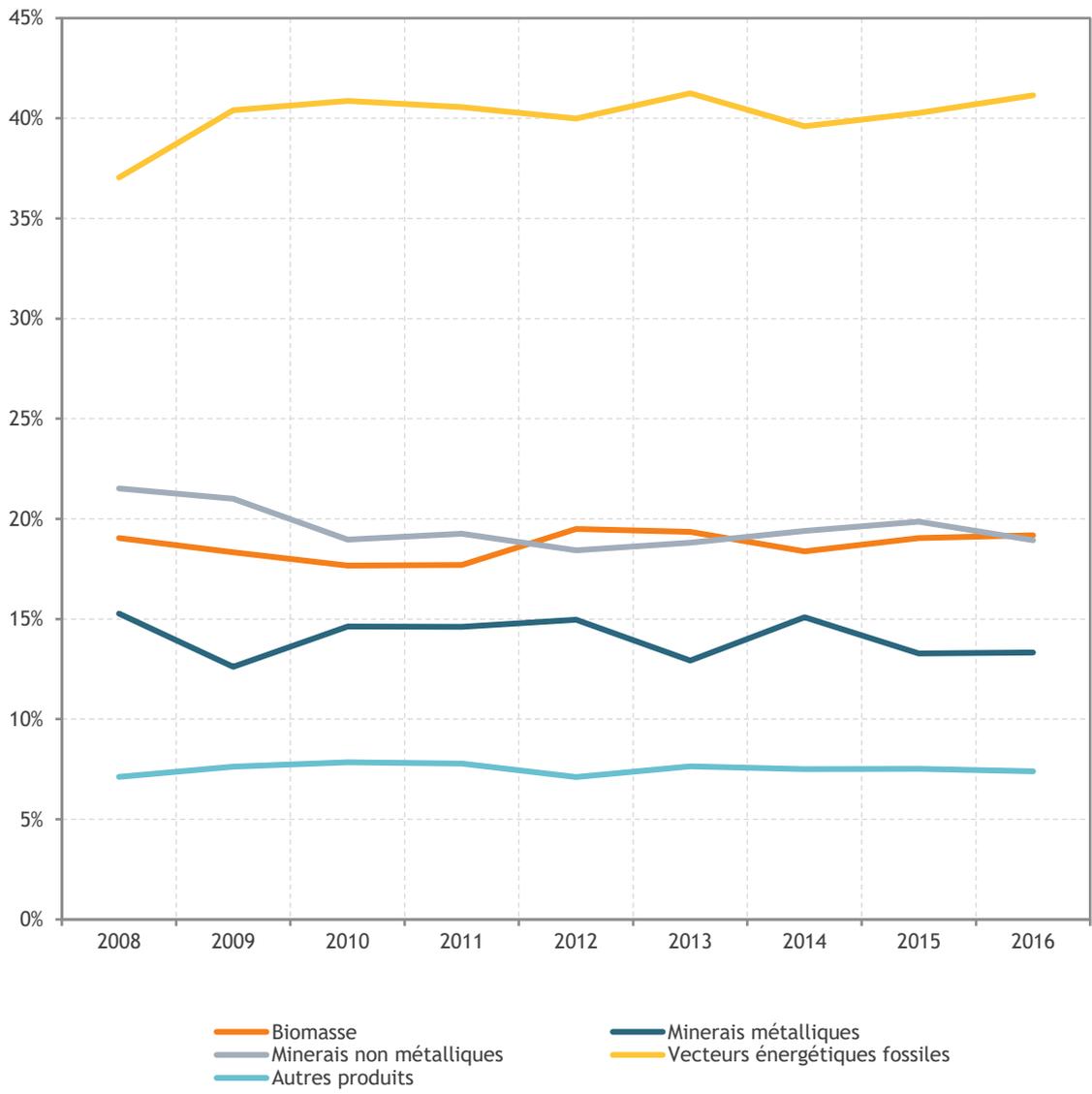
Graphique 4 Composition des importations totales de matières
2008-2016, parts en %



Source : ICN

Le graphique 5 présente la composition des exportations de matières. Au cours de la période 2008-2016, les principales matières exportées sont aussi et de loin les vecteurs énergétiques fossiles. Hormis la valeur plus faible en 2008, la part de cette catégorie dans les exportations totales a atteint 40 % en moyenne sur la période considérée. À l'exemple des importations, les exportations de vecteurs énergétiques fossiles se composent pour la majeure partie (45 % en moyenne) de pétrole brut, condensat et liquides de gaz naturel (LGN). Le gaz naturel et les produits essentiellement à base de vecteurs énergétiques fossiles occupaient chacun en moyenne une part de près de 25% dans les exportations de vecteurs énergétiques fossiles. Enfin, la part de la biomasse et des minerais non métalliques dans les exportations oscille autour de 19 % depuis 2012, alors que celle des minerais non métalliques était un peu plus élevée que celle de la biomasse sur la période 2008-2011. La part des minerais métalliques dans les exportations a oscillé autour de 14%.

Graphique 5 Composition des exportations totales de matières
2008-2016, parts en %



Source : ICN

Différences par rapport à la publication précédente

Par rapport à l'édition 2017 des comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (CFM-EE), un nombre limité d'adaptations ont été introduites, l'ajout des années 2008-2010 étant certainement la plus notable⁴. La période présentée est plus longue que celle exigée par le règlement européen, ce qui est plus intéressant du point de vue de l'analyse des évolutions.

En ce qui concerne la biomasse, la banque de données sur les cultures d'Eurostat a été mise à jour, ce qui a entraîné des modifications mineures au niveau de l'extraction intérieure de légumes.

La banque de données d'Eurostat sur la production de bois a également été adaptée. Les données pour l'année 2012 relatives à la Belgique ont été supprimées. Par conséquent, la ventilation des ronds industriels et du bois de chauffage pour 2011 a été appliquée à la période 2012-2016. La banque de données ne contient pas d'informations pour ces années. Une autre adaptation a trait à l'estimation de la production wallonne pour les années 2014-2015. Ces deux adaptations ont un impact sur les chiffres de l'extraction intérieure de bois.

En outre, le calcul des matières terreuses excavées (matières dont les livraisons sont effectuées sur base volontaire) a été adapté. Ce calcul se base sur les données régionales de la production de minerais non métalliques. Les chiffres pour la Région flamande ont été recalculés pour la période 2010-2014. Ils tiennent désormais compte de l'extraction de sable sur le plateau continental belge, ce qui n'était pas le cas auparavant. En outre, la disponibilité de données pour 2013 et 2015 a permis de remplacer les anciennes estimations pour les années 2012 et 2014 qui se basaient sur les évolutions de la valeur ajoutée tirées des comptes régionaux, par des interpolations. Pour la Wallonie, l'extrapolation basée sur la valeur ajoutée a été remplacée par une extrapolation fondée sur l'emploi régional.

⁴ Pour une description complète de la méthodologie et des sources de données des CFM-EE, nous vous renvoyons à : ICN/BFP (2013), Comptes des flux de matière à l'échelle de l'économie 2008-2011, p. 16-28.